

COALITION INTERNATIONALE SIDA

14 Rue Scandicci
93508 PANTIN

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos au 31/12/2022

COALITION INTERNATIONALE SIDA

14 Rue Scandicci

93508 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2022

Aux Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COALITION INTERNATIONALE SIDA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- le point 4 du paragraphe « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, expose en page 7 les règles et méthodes comptables relatives au traitement des immobilisations financières. Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de ces postes.
- le point 8 du paragraphe « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, expose en page 8 les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Nous nous sommes attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance, ainsi que de la cohérence et de la pertinence des informations données en annexe sur ces points.
- dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note VI « Compte d'emploi des ressources d'exploitation » en page 13 et suivante de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,
Le 15 Juin 2023



P/ DEIXIS,
Jean-Luc BEY
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC Grande Aquitaine

BILAN

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 971	7 971		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	61 610	61 610		1 871
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	8 799		8 799	8 799
Prêts	1 649 232	96 879	1 552 353	2 781 433
Autres				
TOTAL I	1 727 611	166 459	1 561 152	2 792 103
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	465 104		465 104	592 839
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	8 709 026		8 709 026	2 249 055
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 163 071		1 163 071	390 471
Charges constatées d'avance	33 406		33 406	24 123
TOTAL II	10 370 608		10 370 608	3 256 488
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)	5 961		5 961	11 424
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	12 104 180	166 459	11 937 721	6 060 015

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	564 407	239 337
Excédent ou déficit de l'exercice	268 856	325 070
Situation nette (sous total)	833 263	564 407
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		1 008
Provisions réglementées		
TOTAL I	833 263	565 415
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	66 377	3 959
TOTAL II	66 377	3 959
PROVISIONS		
Provisions pour risques	6 053	57 384
Provisions pour charges		
TOTAL III	6 053	57 384
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	439	
Emprunts et dettes financières diverses	2 150 552	873 090
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 119 968	951 757
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	431 356	351 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	87 664	353 407
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 169 057	2 891 038
TOTAL IV	10 959 037	5 420 556
Ecarts de conversion Passif (V)	72 991	12 700
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	11 937 721	6 060 015

COMPTE DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	15 000	15 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 141 854	4 008 893
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 140 057	2 307 789
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 500 410	2 501 100
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	235 817	269 541
Utilisations des fonds dédiés		87 379
Autres produits	16 846	3 129
TOTAL I	10 049 985	9 192 830
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 690 804	2 035 799
Aides financières	4 168 484	4 756 965
Impôts, taxes et versements assimilés	150 766	146 485
Salaires et traitements	1 512 364	1 322 147
Charges sociales	601 484	521 553
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 871	6 958
Dotations aux provisions	5 961	29 628
Reports en fonds dédiés	62 418	
Autres charges	37 844	29 712
TOTAL II	9 231 996	8 849 249
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	817 988	343 582
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	30	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	31 563	17 885
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	31 593	17 885
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	96 879	
Intérêts et charges assimilées		10 852
Différences négatives de change	3 255	3 903
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	100 133	14 755
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(68 540)	3 130

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	749 448	346 712
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19 932	1 052
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	19 932	1 052
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	500 525	22 694
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	500 525	22 694
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(480 592)	(21 642)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 101 510	9 211 767
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	9 832 654	8 886 697
EXCEDENT OU DEFICIT	268 856	325 070
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	36 807	37 451
Prestations en nature		
Bénévolat	30 204	
TOTAL	67 011	37 451
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	36 807	37 451
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	30 204	
TOTAL	67 011	37 451

ANNEXE

Règles et Méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(Règlement CRC 99-01 du 16 février 1999)

Les états financiers au 31 décembre 2022 de la Coalition Internationale Sida – C.I.S. ont vocation à refléter les activités et le patrimoine de l'association selon les normes comptables en application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les états financiers ont été établis conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général,
- au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC 2014-03 du 5 juin modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 ;
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations sur secteur sanitaire et social notamment

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association Coalition Internationale Sida, fondée le 20 avril 2008, a pour objet de promouvoir la démarche communautaire qui a pour but d'impliquer les personnes infectées, affectées ou vulnérables à l'infection VIH/sida, tout à la fois dans l'expression de leurs problèmes de santé, dans la définition de leurs besoins, leurs priorités, mais aussi dans la prise de décision, ainsi que la réalisation et l'évaluation des actions de santé visant la lutte contre le VIH/sida dans le cadre d'une approche globale et un objectif de transformation sociale ; de soutenir techniquement et matériellement ses Membres et ses Partenaires afin qu'ils soient en mesure de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions, dans le respect des réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs ; de mener des actions de solidarité internationales, notamment en aidant au développement des organisations non gouvernementales de lutte contre le VIH/sida basées sur la démarche communautaire ; de défendre les intérêts matériels et moraux de l'Union, d'assurer sa représentation et son intervention auprès des instances internationales.

I – Faits caractéristiques de l'exercice

1°) Montée en charges des activités

L'année 2022 est caractérisée par une hausse du niveau de la mise en œuvre de projets issus de financements institutionnels, qui s'explique notamment par le renouvellement des conventions programmes 1 et 2 triennales avec l'Agence Française du développement mais également avec le fond Robert Carr Fondation.

De nouvelles conventions de partenariat ont été signées sur des projets de recherches avec l'INSERM et l'ANRS. L'année 2021 avait été marquée par la fin du projet « Hépatites » financé par UNITAID.

L'optimisation des co-financements initiée sur l'exercice 2021 s'est accentuée sur l'année 2022 ce qui permet une meilleure utilisation des ressources privées de Coalition PLUS, afin de répondre aux objectifs du Plan d'amélioration de la santé financière.

2°) Investissement dans la collecte de rue

L'année 2021 avait connu un ralentissement des collectes de rue avec ONG. Sur 2022 l'arrêt total a été prononcée ce qui explique la diminution du niveau des dons de - 7% par rapport à 2021.

3°) Renouvellement de convention et signature de nouvelles

L'année 2022 a été marquée par la reconduction de plusieurs conventions :

- Convention programme 1
- Robert Carr Fund
- Mpact

Des conventions dans le cadre des projets suivants ont été signées avec l'ANRS / INSERM en 2022 :

- Prévenir
- Cambodge
- Rhivieira 2
- Monkey Pox
- Epic Mena
- Chemsex Prévenir
- Financement des salaires

4°) Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice à signaler ayant un impact sur les comptes de l'association.

II – Principes, règles et méthodes comptables

1°) Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de l'association COALITION INTERNATIONALE SIDA sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat, du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.

L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

2°) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

3°) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'application des règlements CRC 2004-06 et 2002-10 impose d'effectuer une approche par composants concernant notamment la valorisation des actifs immobiliers et de déterminer les durées d'amortissement de chaque composant en fonction de leur durée d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenue est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|--|---------------------|
| - Logiciels : | Linéaire sur 1 an, |
| - Matériel de bureau et informatique : | Linéaire sur 3 ans, |
| - Mobilier : | Linéaire sur 3 ans, |
| - Autres matériels | Linéaire sur 3 ans. |

(cf. Tableau des immobilisations et amortissements p. 22 et 23)

4°) Immobilisations financières et autres titres immobilisés

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et hors frais accessoires). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le poste immobilisations financière est principalement constitué par des prêts octroyés à des membres ou à des partenaires. Ces prêts font l'objet d'une convention de prêt prévoyant les conditions d'octroi et de remboursement.

Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement de prêts octroyés, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Sur l'exercice les prêts GSG qui présentent un risque de non recouvrement ont été dépréciés à hauteur de 50% soit 97 k€.

5°) Stocks

L'association n'a pas de stocks.

6°) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Aucune dépréciation n'est constatée au 31 décembre 2022.

(cf. Tableau des créances et dettes p. 25)

7°) Soldes en devises

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

8°) Subventions et fonds dédiés

Conformément au règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999, et pour les subventions notifiées sur un exercice mais non consommées en totalité, la subvention est comptabilisée en produit sur l'exercice de notification et apparaît pour son montant total en classe 74. La partie non consommée fait l'objet d'une écriture de dotation en fonds dédiés qui traduit vis à vis du financeur l'engagement à réaliser sur les ressources affectées.

Concernant les conventions pluriannuelles, la partie rattachée à des exercices futurs reste comptabilisée en produits constatés d'avance.

9°) Apports reçus et versés (avec droit de reprise) dans le cadre des conventions conclues avec les adhérents

a) Conventions conclues avec les membres réguliers

Les apports reçus des membres sont relatifs à l'exercice et sont par conséquent comptabilisés dans les comptes de gestion par l'intermédiaire d'un produit de la classe 75.

Selon le même principe, les apports versés aux membres sont comptabilisés dans un compte de charge de la classe 65.

b) Financement des membres observateurs et partenaires

Les financements des partenaires, à caractère ponctuel, font l'objet de conventions d'apport avec droit de reprise comptabilisés dans un compte de charge de la classe 65.

10°) Provisions

Conformément au règlement CRC n°2018-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

11°) Reconnaissance du produit

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution.

Les cotisations des membres sont comptabilisées à la signature de la convention.

Les legs et donations sont enregistrés en résultat à la date de la connaissance des fonds et de la validation en conseil d'administration.

III – Informations complémentaires**1°) Provisions***(cf. Tableau des provisions p.24)***2°) Etats des échéances des créances et dettes***(cf. Tableau des créances et dettes p.25)***3°) Charges à payer**

Au 31 décembre 2022, les charges à payer s'élèvent à 450 653 € et se répartissent ainsi :

- Factures non parvenues (compte 4081) : 246 563 €
- Provisions pour Congés Payés (compte 4282) : 67 675 €
- Provisions pour charges sociales sur Congés payés (compte : 4382) : 29 398 €
- Provisions pour charges fiscales sur Congés payés (compte : 4482) : 6 768 €
- Provisions pour autres charges sociales à payer (compte : 4286) : 100 249 €

4°) Factures non parvenues (FNP)

Au 31 décembre 2022, elles se répartissent ainsi :

Désignation	€
FOURNISSEURS	47 695
NOTES DE FRAIS	3 092
MEMBRES (refacturations)	152 470
COMMISSAIRE AUX COMPTES	43 306
TOTAL	246 563

5°) Produits à recevoir

Au 31 décembre 2022, les produits à recevoir s'élèvent à 3 278 687 € et se répartissent ainsi :

- Factures à établir (compte 418000) : 1 072 €
- Produits à recevoir sur subventions (compte 468700) : 3 277 615 €

6° Produits constatés d'avance (PCA)

Au 31 décembre 2022, ils se répartissent sur les lignes suivantes :

Désignation	€
PCA Agence Française Développement	5 154 121
PCA Expertise France	228 546
PCA INSERM	846 636
PCA Région Ile de France	50 000
PCA RCF	678 724
PCA New Venture Fund	54 945
PCA M'PACT	150 883
PCA Gilead	5 202
TOTAL	7 169 057

7° Charges constatées d'avance (CCA)

Au 31 décembre 2022, elles se répartissent ainsi :

Désignation	€
CCA AUTRES FRAIS DE MISSION	27 941
CCA FOURNISSEURS AGENCE DE VOYAGE	5 465
TOTAL	33 406

8° Suivi des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées (en euros)					
Nature du projet et caractéristiques	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Report des subventions non utilisées des exercices antérieur (7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		A	B	C	D = A - B + C
Soutien VIH/sida au Sénégal (ENDA) – Mairie de Paris		(83)			(83)
Fondation Québécoise du Sida (FQS)				62 418	62 418
Soutien VIH/sida (AGCS) – AIDES		4 042			4042
TOTAL		3 959		62 418	66 460

9° Effectif de l'association

(cf. Tableau des effectifs p.26)

10°) Autres informations

10°-1) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs à la certification annuelle des comptes 2022 s'élève à 58 128 €.

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs aux Services Autres que La Certification des Comptes s'élève à 42 336 €.

10°-2) Transferts de charges

Au 31/12/2022, les transferts de charges s'élèvent à 178 524 €. Les principaux produits relatifs aux transferts de charges concernent :

- Transferts de charges d'exploitation (refacturation de frais) : 155 842 €
- Indemnités Journalières de la Sécurité Sociales : 22 682 €

10°-3) Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants : l'article 20 de la loi 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant plus de 50.000 euros de subvention de l'État ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature. Les dirigeants au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent, le cas échéant que des remboursements de frais justifiés.

La divulgation de la rémunération des trois plus hauts cadres « dirigeants » salariés, reviendrait à donner une rémunération individuelle et, à ce titre, cette information ne sera pas présentée en annexe.

IV – Engagements hors bilan

1°) Engagements donnés

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et de l'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant des engagements de retraite représente 41 852 au 31/12/2022.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,3 %
- taux de revalorisation : 1 %
- Âge de départ à la retraite : 62 ans

2°) Engagements reçus

- Contribution volontaire en nature

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si :

- La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a valorisé les contributions volontaires en natures reçues. Il s'agit des heures de bénévolat effectuées par les salariés des membres.

Ces heures de bénévolat comprennent à la fois des temps passés sur des actions de l'association (formations, accompagnement) et des temps passés autour de la vie associative (conseil d'administrations, bureaux, assemblées générales).

La vie associative représente une part importante du bénévolat car c'est lors de ces événements que les orientations d'activités sont prises.

La valorisation du bénévolat s'élève à 30 204 €.

Cette valorisation repose sur les éléments suivants :

- Nombre d'heure de bénévolat : 2 728 heures effectuées ;
- Le coût horaire de valorisation : 11,07 euros par heure effectuée.

Coalition Internationale Sida a reçu la mise à disposition de salariés de la part de ses membres (liste faite en page 22 de l'annexe) mais ces contributions ne sont à ce jour pas valorisables.

Coalition Internationale Sida a reçu des contributions volontaires en nature pour un montant s'élevant au total à 36 807 € se répartissant ainsi :

- 15 480 € du prestataire GIE AXA Group
- 5 696 € du prestataire Traductéo
- 15 631 € du prestataire IPAC

V – Tableau de mouvement des fonds associatifs

Variations des fonds propres	31/12/2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	239 337		325 070		564 407
Excédent ou déficit de l'exercice	325 070	(325 070)	268 856		268 856
Situation nette	564 407				833 263
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 009			(1 009)	0
Provisions réglementées					
TOTAL	565 416	(325 070)	593 926	(1 009)	833 263

L'affectation de l'excédent 2022 sera décidée lors de l'Assemblée Générale de juin 2023.

VI – Compte d'emploi des ressources d'exploitation

Ce document présente l'origine et l'affectation des ressources de Coalition Internationale Sida - (CIS) dont les données sont issues du croisement du compte de résultat général et du compte d'emploi analytique de l'association.

Par conséquent, il permet une lecture du compte de résultat selon la destination des ressources par activité.

EMPLOIS (en K€)	Réalisé 2022	% Total	Réalisé 2021	Variat°
ACTIVITÉS	5 648	56%	4 020	40%
VIE ASSOCIATIVE	1 416	14%	325	335%
COLLECTE	373	4%	584	-36%
COMMUNICATION	290	3%	318	-9%
CAPITALISATION	126	1%	142	-11%
PLAIDOYER	1 033	10%	685	51%
RECHERCHE	1 289	13%	1 066	21%
PARTENARIAT	431	4%	901	-52%
EXCEPTIONNEL	690	7%	0	0%
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX	2 242	22%	3 683	-39%
REFACTURATIONS	14	0%	9	48%
FONCTIONNEMENT	1 809	18%	1 090	66%
Dotation aux provisions et engagements à ré:	68	1%	30	131%
SOUS-TOTAL EMPLOIS	9 781	97%	8 832	11%
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE	269	3%	325	
TOTAL EMPLOIS	10 050	100%	9 157	10%

RESSOURCES (en K€)	Produits 2022	% Total	Produits 2021	Variat°
COLLECTE	2 140	21%	2 308	-7%
DONS DU PROGRAMME France	1 895	19%	2 060	-8%
DONS DU GROUPE SANTE GENEVE	245	2%	248	-1%
DONS DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE	0	0%	0	
SUBVENTIONS PUBLIQUES/PARA PUBLIQUES	3 849	38%	3 316	16%
MAIRIE DE PARIS (KIMIRINA, ENDA, AINGA AIDES, APCS)	170	2%	257	-34%
UNITAID	0	0%	796	-100%
AGENCE FRANÇAISE DU DÉVELOPPEMENT	3 130	31%	1 620	93%
INITIATIVE 5%	127	1%	533	-76%
CEPHEID	10			
UNAIDS	22			
INSERM / ANRS	390	4%	110	255%
SUBVENTIONS PRIVÉES	1 158	12%	893	30%
GILEAD	49	0%	54	-9%
GNP	12			
NVF Fondation Gates	146	1%	77	89%
Robert Carr Fund	951	9%	762	25%
APPORTS MEMBRES ET COTISATIONS	2 515	25%	2 516	0%
APPORTS DES MEMBRES	2 500	25%	2 501	0%
COTISATIONS	15	0%	15	0%
AUTRES PRODUITS ET REFACTURATIONS	387	4%	124	213%
SOUS-TOTAL RESSOURCES	10 050	100%	9 157	10%
RÉSULTAT DEFICITAIRE		0%		
TOTAL RESSOURCES	10 050	100%	9 157	10%

VII – Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

En vertu des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes qui font appel à la générosité du public dans le cadre national avec de grands moyens de communication ou sur la voie publique sont tenus d'établir un Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

En application de l'art. 9 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources est présenté dans l'annexe des comptes annuels. L'annexe décrit les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférents à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et des fondations, homologué par arrêté du 11 décembre 2008, prévoit désormais un cadre normalisateur applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009.

Cette réglementation a été complétée par le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Le règlement ANC n°2108-06 a fixé de nouvelles règles d'élaboration, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020. Le règlement dispose que les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la Loi n°91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et par destination défini à l'article 432-2 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la Loi n°91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Pour l'exercice clos 2022, le compte d'emploi annuel des ressources a été établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le compte de résultat par origine et destination se décompose de la manière suivante :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2022		2021		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2022		2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	7 530 914	1 957 420	7 128 166	2 015 733	1 - Produits liés à la générosité du public	2 140 057	2 140 057	2 322 789	2 307 789
1.1 Réalisées en France	2 886 789	85 000	3 786 518	100 000	1.1 Cotisation sans contrepartie	-	-	15 000	-
*Actions réalisés par l'organisme	2 801 789	-	3 686 518	-	1.2 Dons, legs et mécénats	2 140 057	2 140 057	2 307 789	2 307 789
PLAIDOYER	821 618	-	422 442	-	- Dons manuels				
VIE ASSOCIATIVE	163 236	-	64 529	-	- Legs, donation et assurances vie				
COMMUNICATION	265 783	-	272 213	-	- Mécénats				
RECHERCHE	1 036 401	-	742 241	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
REFACTURATIONS	-	-	-	-	2 - Produits non liés à la générosité du public	4 003 482		3 458 848	
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX	4 924	-	1 196 383	-	2.1 Cotisations avec contrepartie	15 000		-	
PARTENARIAT	431 482	-	894 940	-	2.2 Parrainage des entreprises	1 158 115		833 941	
CAPITALISATION	78 345	-	73 789	-	2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 500 410		2 501 100	
* Versements à d'autres organismes agissant en France	85 000	85 000	100 000	100 000	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	329 957		123 808	
AIDES	85 000	85 000	100 000	100 000	3 - Subventions et autres concours publics	3 849 019		3 156 952	
1.2 Réalisées à l'étranger	4 644 125	1 872 420	3 341 648	1 915 733	3 - Reprises sur provisions et dépréciations	57 292	-	131 132	-
PLAIDOYER	211 673	85 342	262 495	150 899	4 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	-	-	87 379	-
VIE ASSOCIATIVE	1 252 546	505 002	240 661	138 347					
COMMUNICATION	23 914	-	45 515	26 165					
RECHERCHE	252 738	101 899	323 331	185 872					
REFACTURATIONS	13 567	-	9 158	-					
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX	2 842 124	1 161 000	2 386 394	1 371 855					
PARTENARIAT	-	-	6 095	3 504					
CAPITALISATION	47 563	19 177	68 000	39 091					
2 - Frais de recherche de fonds	373 170	182 637	584 112	292 056					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	373 170	182 637	584 112	292 056					
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-	-	-					
3 - Frais de fonctionnement	1 808 531	-	1 090 124	-					
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	5 961	-	29 628	-					
5 - Impôt sur les sociétés	-	-	-	-					
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	62 418	-	-	-					
TOTAL DES CHARGES	9 780 994	2 140 057	8 832 030	2 307 789	TOTAL DES PRODUITS	10 049 850	2 140 057	9 157 100	2 307 789
4 - Dotations aux provisions et dépréciations					2 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice					3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
Excédent de la générosité du public de l'exercice	268 856		325 070		Déficit de la générosité du public de l'exercice				
TOTAL	10 049 850	2 140 057	9 157 100	2 307 789	TOTAL	10 049 850	2 140 057	9 157 100	2 307 789

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2022		2021		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2022		2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	67 011	67 011	37 451	37 451	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	67 011	67 011	37 451	37 451
Réalisées en France	-	-	-	-	Bénévolat	30 204	30 204	-	-
Réalisée à l'étranger	67 011	67 011	37 451	37 451	Prestations en nature	-	-	-	-
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					Dons en nature	36 807	36 807	37 451	37 451
3 - Contributions volontaires au fonctionnement					2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
					3 - Concours publics en nature				
					Prestations en nature				
					Dons en nature				
TOTAL	67 011	67 011	37 451	37 451	TOTAL	67 011	67 011	37 451	37 451

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public se décompose de la manière suivante :

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public					
EMPLOIS PAR DESTINATION (en euros)	2022	2021	RESSOURCES PAR ORIGINE (en euros)	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 957 420	2 015 733	1 - Produits liés à la générosité du public	2 140 057	2 307 789
1.1 Réalisées en France	85 000	100 000	1.1 Cotisation sans contrepartie	-	-
*Actions réalisés par l'organisme	-	-			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	85 000	100 000	1.2 Dons, legs et mécénats	2 140 057	2 307 789
			- Dons manuels	2 140 057	2 307 789
1.2 Réalisées à l'étranger	1 872 420	1 915 733	- Legs, donation et assurances vie	-	-
*Actions réalisés par l'organisme	-	-	- Mécénats	-	-
* Versements à d'autres organismes agissant en France	1 872 420	1 915 733			
2 - Frais de recherche de fonds	182 637	292 056	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	182 637	292 056			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-			
3 - Frais de fonctionnement	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	2 140 057	2 307 789	TOTAL DES RESSOURCES	2 140 057	2 307 789
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	62 418	-	3 - Utilisations de fonds dédiés de l'exercice		
Excédent de la générosité du public sur l'exercice			Déficit de la générosité du public sur l'exercice		
TOTAL DES EMPLOIS	2 202 475	2 307 789	TOTAL DES RESSOURCES	2 140 057	2 307 789
			Ressources reportées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	-	-
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	2022	2021	RESSOURCES DE L'EXERCICE	2022	2021
1- Contributions volontaires aux missions sociales	67 011	37 451	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	67 011	37 451
Réalisées en France	-	-	Bénévolat	30 204	-
Réalisée à l'étranger	67 011	37 451	Prestations en nature	-	-
			Dons en nature	36 807	37 451
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3- Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	67 011	37 451	TOTAL	67 011	37 451

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois, d'une part, et l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, d'autre part.

1°) Présentation des ressources collectées auprès du public

Les ressources présentées dans le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public regroupent les comptes comptables suivants (K€) :

Compte comptable	Libellé	2021	2022	variation (K€)	variation (%)
75430000	Dons virements permanents	2 060	1 895	-165	-8%
75450001	Collecte de fonds (Suisse)	248	245	-3	-1%
Total ressources collectées auprès du public		2 308	2 140	-168	-7%

Les Ressources Collectées auprès du Public constituent 21 % du total des produits de l'association en 2022. Cette part est en baisse de 4 points (25% en 2021) et diminue tout de même en valeur de près de 168 K€ (-7%). Cette baisse résulte de la diminution du volume des dons, qui passent de 2 060 K€ à 1 895 K€ en 2022. Nous constatons d'après le CROD que les charges de collecte sont passées de 584 K€ en 2021 à 373 K€ en 2022 en raison de l'arrêt en milieu d'année 2021 des programmes de street-marketing dans un contexte incertain du secteur de la collecte (crise sanitaire notamment).

Les produits et autres collectes de fonds pour 245 K€ en 2022 contre 248 K€ en 2021 sont constituées de reversements dans le cadre des partenariats conclus avec le Groupe Santé Genève (GSG) relatifs à la conduite d'opérations de collecte de rue.

Par hypothèse comme il s'agit de dons collectés auprès du public par GSG pour le compte direct de Coalition Internationale Sida - (CIS), il a été décidé de le présenter dans les ressources collectées auprès du public au niveau du CROD et CER et non comme un apport privé de l'association GSG.

2°) Présentation des emplois

Les emplois sont composés de lignes budgétaires d'activité qui correspondent à la comptabilité analytique de Coalition Internationale Sida - (CIS), le plan analytique reflétant quant à lui les axes stratégiques votés par son Conseil d'Administration.

La comptabilité analytique est donc un outil de gestion et d'aide à la décision politique de Coalition Internationale Sida - (CIS).

Elle permet la construction de son budget annuel à travers la mise en œuvre des activités menées par le Secrétariat permanent (plaidoyer, recherche communautaire, appui technique, communication, collecte de fonds et vie associative) et le financement des activités des associations adhérentes de Coalition Internationale Sida - (CIS) selon leur statut (membres ou partenaires) au regard des textes qui régissent les conditions d'adhésion et l'organisation de la vie associative de Coalition Internationale Sida - (CIS).

a) Les activités de Coalition Internationale Sida - (CIS) et ses adhérents

- Promouvoir la démarche communautaire qui a pour but d'impliquer les personnes infectées, affectées ou vulnérables à l'infection à VIH/sida, tout à la fois dans l'expression de leurs problèmes de santé, la définition de leurs besoins, leurs priorités, mais aussi dans la prise de décision, ainsi que la réalisation et l'évaluation des actions de santé visant la lutte contre le VIH/sida dans le cadre d'une approche globale et un objectif de transformation sociale ;
- Soutenir techniquement et matériellement ses membres et ses partenaires afin qu'ils soient en mesure de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions, dans le respect des réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs ;
- Mener des actions de solidarité internationales, notamment en aidant au développement des organisations non gouvernementales de lutte contre le VIH/sida basées sur la démarche communautaire ;
- Défendre les intérêts matériels et moraux de Coalition Internationale Sida - (CIS), d'assurer sa représentation et son intervention auprès des instances internationales.

Promotrice de la démarche communautaire dans la lutte contre le VIH/sida, Coalition Internationale Sida - (CIS) a donc vocation à s'élargir à de nouvelles associations partageant ses valeurs et sa démarche.

Ces dernières auront la possibilité, sous réserve du respect d'un certain nombre de critères énoncés dans la charte de Coalition Internationale Sida - (CIS), de devenir membres et de bénéficier ainsi d'un soutien matériel et financier ainsi que d'une voix délibérative.

En outre, Coalition Internationale Sida - (CIS) a également vocation à soutenir techniquement et matériellement des associations désireuses de devenir membres mais ne remplissant pas la totalité des critères du label. Elles auront alors le statut de partenaires c'est-à-dire bénéficiant de l'appui technique et matériel et d'une voix consultative au sein de la coalition.

b) Modalités de répartition du financement des emplois

Les ressources de Coalition Internationale Sida - (CIS) sont composées :

- des apports annuels par les membres (25% en 2022), principalement l'association AIDES, membre fondateur, qui a pris un engagement politique en mobilisant un apport financier annuel à Coalition Internationale Sida - (CIS) ;
- de la collecte de fonds (21% en 2022);
- de subventions publiques et privées (50% en 2022) ;
- des cotisations des adhérents (0% en 2022) ;
- des autres produits et transferts de charges (4% en 2022)

c) L'affectation des ressources au financement des emplois :

Les emplois sont présentés en 3 axes principaux :

- Les missions sociales,
- Les frais de collecte
- Les frais de fonctionnement

Les montants de charges affectés aux trois axes sont obtenus à partir de la comptabilité analytique intégrée au système comptable, qui permet d'identifier les charges affectées aux différentes actions menées par l'association et donc au final d'identifier par les charges par destination (missions sociales, en France et à l'étranger, frais de collecte et frais de fonctionnement).

Les produits directs obtenus des financements (subventions publiques ou privées) sont affectés aux différents projets.

En ce qui concerne les ressources issues de la générosité du public à affecter sur les trois axes, l'association utilise la méthode suivante :

- 50% des frais de collecte sont financés par les ressources issues de la générosité du public.
- L'apport versé à Aides de 85 K€ est totalement financé par la générosité du public (cf missions sociales réalisées en France),
- Le solde restant des ressources collectées auprès du public sont affectés aux missions sociales réalisées à l'étranger au prorata du poids pondéré des dépenses effectuées par mission sociale sur le total des dépenses effectuées à l'étranger.

Le solde restant à financer sur les actions, donc après affectation des produits directs et des ressources collectées auprès du public est alors financé par l'apport annuel de l'Association Aides.

- Les missions sociales

En 2022, les charges affectées aux missions sociales représentent 77% (7530 K€) du total des charges de l'association contre 81 % (7128 K€) en 2021.

Nous constatons cependant que les missions sociales ont été financées par la générosité liée au public à hauteur de 1957 K€ (soit 25.99% du montant total des missions sociales) contre 2016 K€ en N-1 (soit 28.3 % du montant total des missions sociales).

La quote part des ressources liées à la générosité liée au public qui finance les missions sociales s'élève à 91% du total des ressources liées à la générosité du public contre 87% en 2021.

- Les frais de recherche de fonds

Ces frais comprennent majoritairement :

- les honoraires de sociétés spécialisées dans la gestion de donateurs,
- les honoraires de prestations de société spécialisées dans la collecte dans la rue,
- le coût des salariés du service,

Les frais de recherche des fonds passent de 7% du total des emplois en 2021 à 4 % en 2022. En effet, les frais de collecte, notamment compte tenu des suites du contexte sanitaire, ont été fortement ralentis en 2022.

Les frais de collecte sont financés à hauteur de 50 % par les ressources liées à la générosité liée au public, ce qui représente un montant de 183 K€ pour 2022 (soit 9% du total des ressources liées à la générosité du public en 2022 contre 13% en 2021).

Compte tenu d'un financement à hauteur de 50% du total des dépenses de frais de collecte, cette baisse est cohérente avec la baisse des frais de collecte en 2022.

- Les frais de fonctionnement

On y retrouve dans ce poste :

- Les fonctions supports : la direction, les services financiers (comptabilité, contrôle de gestion), le commissariat aux Comptes, la paye, e secrétariat, la gestion des ressources humaines, les services généraux, etc...
- Les différents coûts liés au fonctionnement du siège social (assurances, loyers et charges locatives, entretien / maintenance, photocopieurs, affranchissements / téléphone, courrier, fournitures, services bancaires et frais financiers, etc...),
- La vie associative (Conseil d'Administration, Bureau, Présidence etc...)

Il convient de préciser qu'aucun frais de fonctionnement n'est financé par les ressources liées à la générosité du public.

En effet, les frais de fonctionnement sont essentiellement financé par l'apport annuel de Aides ainsi que par les subventions publiques et privées conformément aux conventions.

- Les dotations aux provisions

Ce poste regroupe les dotations aux provisions constatées sur l'exercice de toutes natures (exploitations, financières et exceptionnelles). A titre d'exemple, on y trouve les provisions pour risques et charges, pour dépréciation des créances ou des immobilisations.

- Les engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit des montants de subventions et/ou de dons manuels qui n'ont pas été utilisés sur l'exercice en cours mais dont l'utilisation a été reportée à un exercice ultérieur. En d'autres termes, il s'agit des dotations sur fonds dédiés.

- Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Au 31/12/2022, l'ensemble des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à 0 K€. Idem en 2021 et 2020.

En effet et par construction budgétaire, toutes les ressources collectées auprès du public sont utilisés sur l'exercice de collecte.

- Les contributions volontaires en nature

La valorisation du volontariat figure dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si :

- La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a valorisé les contributions volontaires en nature reçues. Il s'agit des heures de bénévolat effectuées par les salariés des membres.

Ces heures de bénévolat comprennent à la fois des temps passés sur des actions de l'association (formations, accompagnement) et des temps passés autour de la vie associative (conseil d'administrations, bureaux, assemblées générales).

La vie associative représente une part importante du bénévolat car c'est lors de ces événements que les orientations d'activités sont prises.

La valorisation du bénévolat s'élève à 30 204 €.

Cette valorisation repose sur les éléments suivants :

- Nombre d'heure de bénévolat : 2 728 heures effectuées ;
- Le coût horaire de valorisation : 11,07 euros par heure effectuée.

Coalition Internationale Sida a reçu la mise à disposition de salariés de la part de ses membres (liste faite en page 22 de l'annexe) mais ces contributions ne sont à ce jour pas valorisables.

Coalition Internationale Sida a reçu des contributions volontaires en nature pour un montant s'élevant au total à 36 807 € se répartissant ainsi :

- 15 480 € du prestataire GIE AXA Group
- 5 696 € du prestataire Traductéo
- 15 631 € du prestataire IPAC

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions, mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement, de recherche et dvpt Concession, brevets, logiciels & droits similaires Autres immobilisations incorporelles	7 971					7 971	
	7 971					7 971	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	61 609					61 609	
	61 609					61 609	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	8 799 2 781 530		3 726	1 136 025		8 799 1 649 231	
	2 790 329		3 726	1 136 025		1 649 231	
Total général	2 859 909		3 726	1 136 025		1 171 811	

Amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et dvpt				
Concession, brevets, logiciels & droits similaires	7 971			7 971
Autres immobilisations incorporelles				
	7 971			7 971
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	59 738	1 871		61 609
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	67 709	1 871		69 580

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Concession, brevets, logiciels & droits similaires			
Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 958		
Immobilisations corporelles en cours			
	6 958		
Total général	6 958		

Provisions inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montants début exercice	Augmentations dotations	Diminutions, reprises	Montants fin exercice
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litiges				
Prov. Pour garant. Données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change	11 417	5 961	11 325	6 053
Prov. pour pensions et obligations simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Prov. pour grosses réparations				
Prov. pour ch. soc. et fisc. sur CP				
Autres provisions pour risques et charges	45 967		45 967	0
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (II)	57 384	5 961	57 292	6 053
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. Financières				
Prov. sur stocks et en-cours				
Prov. sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)				
Total général (I+II+III)	57 384	5 961	57 292	6 053

État des échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts Coalition PLUS Suisse et Belgique	1 455 475	799 343	656 132
Prêts Groupe Sida Genève	193 757	96 879	96 879
Autres immobilisations financières	0	0	0
	1 649 232	896 221	753 010
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Fournisseurs avances et acomptes	0	0	0
Fournisseurs membres			
Autres créances clients	465 104	465 104	0
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Subventions à recevoir (agences publiques nationales)	1 903 706	1 903 706	0
Subvention à recevoir (agences internationales)	1 417 947	1 417 947	0
Subvention à recevoir (organisations privées)	612	612	0
Groupe et associés	5 323 366	5 323 366	0
Débiteurs/Créditeurs divers			
Autres créances (dont écarts de conversion actif)	69 357	60 357	0
	9 180 092	9 171 092	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	33 406	33 406	0
Total général	10 862 729	10 100 719	753 010

ETAT DES DETTES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :	0	0	0	
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	0	0	0	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	873 405	712 295	161 110	
FNP Factures non parvenues	246 573	0	0	
Personnel et comptes rattachés	103 841	103 841	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	0	
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	327 515	327 515	0	
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 238 216	2 238 216	0	
Autres dettes	72 991	72 991	0	
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	7 169 057	7 169 057		
Total général	11 031 598	10 623 915	161 110	

Effectifs

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 – Article 24-22)

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres dirigeants	7	
Cadres	17	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	8	
TOTAL	32	18

Commentaires :

Il s'agit de l'effectif en nombre de personnes au 31/12/2022.

L'effectif en équivalent temps plein est composé de 32 personnes

L'association ARCAD-Sida (Mali) met à disposition à 100% de son temps de travail un chargé de plaidoyer à temps complet basé à Bamako.

L'association ALCS (Maroc) met à disposition à temps complet une chargée de mission recherche communautaire, une contrôleur de gestion internationale et une chargée de mission mobilisation de Coalition Internationale Sida - (CIS) basés à Casablanca.

L'association ANSS (Burundi) met à disposition à temps complet une chargée de mission mobilisation de Coalition Internationale Sida - (CIS) basées à Bujumbura.

L'association PILS (Île Maurice) met à disposition à temps complet une chargée de mission mobilisation et une chargée de mission édition et un chargé de mission recherche de Coalition Internationale Sida - (CIS) basé à Port-Louis.

L'association AIDES (France) met à disposition à temps complet un chargé de plaidoyer de Coalition Internationale Sida - (CIS) basé en France.

L'association GAT (Portugal) met à disposition à temps complet une chargée de mission suivi évaluation et un responsable suivi évaluation Coalition Internationale Sida - (CIS) basés au Portugal.

L'association ARAS (Roumanie) met à disposition à 100% de son temps de travail un responsable pôle capitalisation et un chargé de mission capitalisation à temps complet basé à Bucarest.

L'association KIMIRINA (Equateur) met à disposition à temps complet une chargée de mission mobilisation et une chargée de mission recherche de Coalition Internationale Sida - (CIS) basées à Quito.

L'association REVS PLUS (Burkina Faso) met à disposition à temps complet une chargée de mission mobilisation de Coalition Internationale Sida - (CIS) basées à Quito.

L'association COCQ SIDA (Canada) met à disposition à temps complet une chargée de mission recherche et un chargé de mission communication réseaux de Coalition Internationale Sida - (CIS) basées à Montréal.